

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En attendant la régularisation de votre réinscription au club A.A.D.B GARGES SECTION JUDO ou si vous souhaitez faire un cours d'essai, vous n'êtes pas couverts par l'assurance de la FFJDA.

Ces cours sont limités à deux et ne peuvent se faire que sous réserve que vous signiez cette décharge de responsabilité.

Après ces deux cours, vous devez **IMPERATIVEMENT** fournir au club le dossier d'inscription complet comprenant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du **judo en compétition**.

Sans cette formalité, l'accès au cours vous sera refusé jusqu'à obtention du dossier complet.

POUR LES ENFANTS :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (1)
Père, mère, tuteur(1), représentant légal de l'enfant :

(2).....né(e) le.....

avoir pris connaissance que mon enfant ne bénéficiait pas de l'assurance de la FFJDA et décharge le club, ses dirigeants et les professeurs de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommage sans aucune exception survenu lors d'un cours d'essai de judo ou lors de sa reprise de saison.

Fait à Garges le

signature

POUR LES ADULTES (PERSONNES MAJEURES) :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (1)

avoir pris connaissance que je ne bénéficiais pas de l'assurance de la FFJDA et décharge le club, ses dirigeants et les professeurs de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommage sans aucune exception survenu lors d'un cours d'essai de judo ou lors de sa reprise de saison.

Fait à Garges le

signature

(1) Barrer la mention inutile

(2) Mettre le nom et le prénom de l'enfant

